

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email [no-reply@newsletter.neopse.com](mailto:reply@newsletter.neopse.com) dans vos expéditeurs approuvés.



INFORMATIONS MUNICIPALES

[Elections européennes 2024 : inscription sur les listes électorales](#)

Les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin prochain.

¶ Mais pour y participer et pouvoir voter, il est indispensable d'être inscrit sur les listes électorales ¶

Les électeurs ont jusqu'à aujourd'hui, vendredi 3 mai, pour s'inscrire sur les listes électorales.

Une [démarche](#) qui peut s'effectuer uniquement en mairie (délai pour les inscriptions en ligne dépassé) et sur présentation d'un justificatif de domicile (à votre nom, récent de moins de 3 mois) et d'un justificatif d'identité. Un [formulaire d'inscription](#) sera à compléter. Pour les jeunes majeurs, ils sont normalement inscrits d'office sur les listes électorales. L'INSEE, qui assure le contrôle de la gestion des listes électorales, inscrit automatiquement les jeunes majeurs sur la base des informations transmises à l'occasion du recensement citoyen des 16 ans. En conséquence, l'inscription d'office s'effectue dans la Commune où le recensement a été effectué.

👁️ Si vous avez un doute sur votre inscription, n'hésitez pas à vérifier que vous êtes bien inscrit(e) sur le site www.service-public.fr (indiquer tous vos prénoms) ou en mairie.

[Cérémonies commémoratives du 8 mai](#)

Mercredi 8 mai 2024 : Nous avons l'honneur de vous inviter aux cérémonies commémoratives marquant le 79ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

◆ à 9h30 : Messe du souvenir à Chantonnay

→ Départ à 9h, place de la Mairie à Bournezeau pour du covoiturage

◆ à 10h45 : Rassemblement place de la Mairie à Bournezeau : remise de décorations, défilé vers la stèle du Souvenir et de la Paix et cérémonie.

◆ à 11h45 : Rassemblement devant la Mairie annexe de Saint Vincent Puymaufrais : défilé vers le cimetière et cérémonie au monument aux morts.

👉 Nous souhaitons que vous soyez nombreux à participer aux cérémonies commémoratives. Il convient que l'ensemble de la population, et plus particulièrement les enfants de nos écoles et la jeunesse, y soit associé.

🌳 ["Les arbres, nos amis !"](#) 🌳

La Commune organise une **conférence sur les arbres**, et en particulier les arbres en ville. Rendez-vous le **jeudi 16 mai 2024**, à 19 heures, au parc du vieux Château avec Emmanuel

Jarny de la Maison de la vie rurale. Après un petit cheminement à travers les arbres, nourri de questionnements et d'observations, nous nous retrouverons pour une petite conférence à la salle du Mitan sur les thèmes suivants :

1. L'intérêt des arbres
2. Leur bien-être et celui du citoyen
3. Ce que dit la réglementation à leur sujet

Emmanuel Jarny animera cet événement dans le cadre du partenariat CPIE/Commune. Le verre de l'amitié clôturera la conférence.

[Recrudescence démarche et escroqueries](#)

¶ La gendarmerie d'Essarts en Bocage invite la population à se montrer **vigilante** sur le démarchage à domicile ¶

En cas de doute : contactez la brigade de gendarmerie d'Essarts en Bocage au 02.51.62.83.13 ou celle de Chantonay au 02.51.94.30.20.

[Recensement citoyen](#)

Si vous avez atteint l'âge de 16 ans et ne vous êtes pas encore fait recenser, profitez de la période des vacances scolaires pour le faire en mairie.

Pour rappel, le recensement citoyen est obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). Si vous ne faites pas ces démarches, vous ne pourrez notamment pas vous inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...) avant 25 ans.

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- . Vous obtenez une attestation de recensement.
 - . Vous êtes convoqué à la [journée défense et citoyenneté \(JDC\)](#). Avoir participé à la JDC, ou en avoir été exempté, est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France.
 - . Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18ème anniversaire et pourrez alors voter.
- Pour vous faire recenser présentez-vous à l'accueil de la mairie avec une pièce d'identité et le livret de famille.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

[Familles Rurales : animations](#)

Retrouvez les différents programmes des animations de l'association Familles Rurales de Bournezeau :

- les activités des **mercredis de mai à juillet** (activités pour les enfants de la TPS à la GS) : [cliquez ici pour consulter la Plaquette pour les Minibouils](#)
 - les activités des **mercredis de mai à juillet** (activités pour les enfants du CP au CM2) : [cliquez ici pour consulter la Plaquette pour les Débrouils](#)
 - les activités des **vendredis soir de mai à juin** (activités pour les enfants à partir de la 6ème) : [cliquez ici pour consulter la Plaquette des fun Friday](#)
- Renseignements complémentaires auprès de l'accueil de loisirs 02.51.40.07.12.

[Familles Rurales : assemblée générale](#)

L'association Familles Rurales de Bournezeau vous invite à son assemblée générale qui se déroulera le **mardi 28 mai, à 20h30**, à l'accueil de loisirs.

POUR RAPPEL

[Plantations haies et bosquets](#) 

Dans le cadre de son Plan Vendée Biodiversité, le Département de la Vendée a adopté un dispositif d'**aide aux plantations de haies et de bosquets en zone rurale**. C'est bon pour le paysage, la biodiversité et le climat.

Les Collectivités peuvent bénéficier de cette aide si elles portent un projet collectif agricole regroupant des exploitants et des particuliers pour des plantations de haies ou de bosquets localisées hors des zones bâties. La Chambre d'Agriculture réalise l'accompagnement technique : le conseil, le montage du dossier et le suivi du projet.

L'aide du Département est importante : elle représente 80% des dépenses. Au final, si le propriétaire plante lui-même, la charge sera négligeable, voire nulle !

Le Département demande à la Commune de s'engager d'ici le 20 avril prochain.

◆ **Tous ceux qui sont intéressés sont invités à se faire connaître en mairie, au plus tôt.**

[Travaux sur la 2x2 voies Bournezeau La Roche sur Yon](#)

Des travaux de réfection de la chaussée seront effectués du **2 avril au 7 juin 2024**, sur la route départementale reliant Bournezeau à La Roche sur Yon. Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera réglementée  avec des fermetures de voies, des réductions de la vitesse, des fermetures de bretelles... Des déviations seront mises en place.

[Spectacle "Suzanne"](#)

La Communauté de Communes du Pays de Chantonay, en partenariat avec la MSA, vous propose un Spectacle intitulé « Suzanne », le **vendredi 3 mai** à 20h à l'Espace Sully à Chantonay.

Cette pièce réinterroge sur la perception des personnes âgées dans la société et la place qui leur est accordée, grâce une écriture basée sur l'émotion et l'humour.

La représentation sera suivie d'un échange avec le public en présence de l'association Famille Rurales.

En première partie du spectacle, un groupe composé d'adolescents et de seniors présentera une courte représentation des saynètes créées avec le collectif L'Improbable autour du thème de la pièce « Suzanne ».

Pour tous.

► **Tarifs : 5€ (tarif plein) – 3€ (tarif réduit) – Gratuit pour les moins de 18 ans**

Informations complémentaires sur le site de la [Communauté de Communes du Pays de Chantonay](#). Billetterie en ligne [en cliquant ici](#) ou sur place le jour de la représentation.

[Lotissement communal "Le Haut Bois"](#)

 6 lots sont disponibles à la réservation pour la construction d'une résidence principale dans le nouveau lotissement communal "Le Haut Bois".

→ Informations complémentaires sur le site internet de la Commune [en cliquant ici](#) ou par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail : mairie@bournezeau.fr

[Agenda](#)



04/05/2024

Concours de palets

organisé par l'association Bournezeau Palet Club 85



08/05/2024

Cérémonie patriotique anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

organisée par la Commune



16/05/2024

🌳 "Les arbres, nos amis !" 🌳

La Commune organise une conférence sur les arbres, et en particulier les arbres en ville.



19/05/2024

Vente de viennoiseries

organisée par l'association des Marsupil'amis



25/05/2024

Tournoi de tennis

organisé par l'association Tennis Club Bournezeau



25/05/2024 au 26/05/2024

Stage Tai Chi

organisé par l'association Gingko



28/05/2024

Assemblée Générale
de l'association Familles Rurales de Bournezeau



31/05/2024

Portes ouvertes EHPAD Les Humeaux
organisée par l'EHPAD des Humeaux



Rendez-vous avec Madame le Maire

Si vous souhaitez rencontrer Madame Le Maire, nous vous invitons à contacter l'accueil de la mairie pour une prise de rendez-vous. Soit par téléphone au 02.51.40.71.29 ou par mail à mairie@bournezeau.fr

Afin de pouvoir répondre au plus près de vos préoccupations, ces rendez-vous devront être motivés par un sujet particulier.

Mairie de Bournezeau
1 bis place des Papillons
(2 place de la Mairie : actuellement en travaux)
85480 Bournezeau
☎ : 02 51 40 71 29 ✉ mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture de la mairie :

- le lundi et le mardi : de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- le mercredi et le jeudi : de 9h à 12h (fermée l'après-midi)
- le vendredi : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

🌐 Site internet : <http://bournezeau.fr>

Vous êtes destinataire de cet email car vous êtes abonné(e) au service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr). Si vous souhaitez vous désabonner de ce service, nous vous invitons à cliquer sur ce lien.

!! Attention - Cet email étant transmis en tant que test, les fonctionnalités de suivi de la campagne newsletter ("UTM") et de désinscription sont désactivées.